

Conditions de la Vente

Frais de vente et TVA

Frais en sus du prix d'adjudication peuvent être de : 14.28% TTC (ventes judiciaires), Frais à 23% pour les enchères en salle, sur ordre d'achat ou par téléphone et frais 26,60% pour les enchères Live. (Ventes volontaires)
La TVA ne sera remboursée que sur les frais de vente aux personnes non résidentes de l'Union Européenne à condition qu'elles en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de trois mois après la vente, et sur présentation de l'exemplaire 3 du document douanier d'exportation.

Avant la vente

Les indications portées au catalogue, quant aux dimensions, à l'état général des meubles, objets et tableaux ne seront en rien exhaustives et ne sauraient engager la responsabilité des Commissaires Priseurs, de l'Expert ou du Consultant.

Aucune réclamation ne sera possible relative aux restaurations d'usage et petits accidents. Il est de la responsabilité de chaque futur enchérisseur d'examiner attentivement chaque lot avant la vente et de se fier à son propre jugement.

Rien ne remplace la présence aux expositions prévues à cet effet.

Les Enchères en salle

La vente se fera expressément au comptant et conduite en euros.

Avant la vacation en fournissant ses coordonnées et des garanties bancaires, l'adjudicataire se verra ensuite attribué un numéro d'enchérisseur nécessaire pour la vente.

Ordres d'achat et demande de ligne téléphonique

Si vous ne pouvez pas assister à la vente nous serons heureux d'exécuter des ordres d'achat donnés par écrit à votre nom. Ce service est gratuit et confidentiel mais ne saurait engager la responsabilité de l'Etude en cas d'oubli.

Pour tout ordre d'achat ou demande de ligne téléphonique, il vous sera demandé une pièce d'identité valide ainsi que vos coordonnées bancaires (RIB).

Dans le cas d'ordres identiques, le premier arrivé aura la préférence.

Les enchérisseurs demandant à être joints par téléphone sont censés être preneurs à l'estimation basse.

Tout adjudicataire donneur d'enchères par téléphone ou ordre d'achat sera tenu d'envoyer son règlement dès réception de la facture.

Les ordres d'achat ou demande de ligne téléphonique doivent être reçus au plus tard deux heures avant le début de la vacation.

Enchères Live

Les enchérisseurs via le média interencheres Live verront leurs frais d'achat majorés à 22.40% + 3.60% soit 26% au total.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez le commissaire-priseur à procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions.

Un règlement automatique par Pay-box d'un montant de 1200 euros maximum sera percevable sur leurs adjudications, ainsi que d'éventuels frais d'expédition selon leur accord.

Les règlements

Les chèques n'étant plus acceptés, le paiement se fera expressément au comptant, par carte bancaire, virement bancaire ou espèces.

Pour les acquéreurs à distance (par internet, ordre d'achat ou téléphone), cela signifie que le bordereau doit être réglé dès sa réception par l'adjudicataire.

RAPPEL : Pour l'ensemble des lots achetés dans une même vente, le seuil maximal des paiements en espèces est fixé à 750 € pour les commerçants, 1 000 € pour les particuliers français et 10 000 € pour les acheteurs n'ayant pas leur domicile fiscal en France sur présentation d'une pièce d'identité et justificatif de domicile.

ATTENTION DES FRAIS DE GARDIENNAGE DE 10 € PAR SEMAINE POUR LES OBJETS ET 25 € PAR SEMAINE POUR LES MEUBLES SERONT COMPTES PASSE QUINZE JOURS POUR LES ACHATS NON ENLEVES.

IMPORTANT : Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SARL Olivier CLAIR et de la SCP Olivier CLAIR ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS. Si aucun paiement ne nous est parvenu dans les deux mois et 10 jours après la vente, le ou les lots remportés seront remis automatiquement dans une nouvelle vente.

INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHERES (TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SARL Olivier CLAIR et la SCP Olivier CLAIR ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, la SARL Olivier CLAIR et la SCP Olivier CLAIR pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elles organisent à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par la SARL Olivier CLAIR et la SCP Olivier CLAIR** : par écrit auprès de la SARL Olivier CLAIR 11 rue Fulton 1800 BOURGES,

- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SARL Olivier CLAIR de tout changement concernant ses coordonnées de contact. »